

Mesdames et messieurs les professeurs documentalistes
Mesdames et messieurs les conseillers principaux d'éducation

s/c de mesdames et messieurs les chefs d'établissement

THIERRY ARNOUX
DANIEL DELAPORTE
RODOLPHE ECHARD
VERONIQUE GASTE
MICHAEL MERLIN
BRUNO WILS
IA-IPR Établissements et vie scolaire

Rouen, le 17 septembre 2020

Objet : **Courrier à l'attention des conseillers principaux d'éducation et professeurs documentalistes de l'académie de Normandie – année scolaire 2020-2021**

Nous profitons de ce courrier pour souhaiter la bienvenue aux professeurs documentalistes et conseillers principaux d'éducation entrant dans l'académie.

Le groupe des IA-IPR EVS de l'académie de Normandie inscrit son action dans le cadre du projet pédagogique normand qui nous engage pour la réussite de tous les élèves.

✓ Projet pédagogique normand 2019-2022 :

<https://www.ac-caen.fr/academie/projet-pedagogique-normand-2019-2022/>

Ce courrier, qui fait suite à la lettre de rentrée commune aux inspections pédagogiques régionales, a pour objectif de vous présenter les perspectives communes de travail au cours de cette année.

I. Perspectives de travail

1. Protéger la santé des élèves et des personnels

Nous vous savons engagés dans l'accueil et l'accompagnement individuel et collectif de tous les élèves pour favoriser les apprentissages et assurer le bien-être de chacun au service de la réussite scolaire. Vous menez vos missions en coopérant avec l'ensemble des personnels et la communauté éducative.

L'application du protocole sanitaire – en fonction des caractéristiques des locaux de l'établissement – et la mise en œuvre des gestes barrières sont essentiels pour préserver la santé de tous (cf. la lettre de rentrée sur les conditions sanitaires, en date du 21/08/2020).

168 rue de Caponière BP 46184 14061 Caen Cedex Tél 02 31 30 15 35

thierry.arnoux@ac-normandie.fr

daniel.delaporte@ac-normandie.fr

rodolphe.echard@ac-normandie.fr

25, rue de Fontenelle 76037 Rouen Cedex 1 Tél. 02 32 08 93 54

veronique.gaste@ac-normandie.fr

michael.merlin@ac-normandie.fr

bruno.wils@ac-normandie.fr

www.ac-normandie.fr

2. Renforcer l'accompagnement des élèves

Dès cette rentrée, la réforme de la voie générale et technologique s'applique aux classes de terminale pour la première session du baccalauréat rénové. La préparation de l'épreuve du **grand oral** au baccalauréat général et technologique et celle du **chef d'œuvre** de la voie professionnelle sont déterminantes pour la réussite de tous les élèves.

L'acquisition des compétences orales à tous les niveaux d'enseignement constitue un enjeu majeur d'égalité des chances. Les professeurs documentalistes et les CPE y contribuent par leur action éducative et pédagogique. Les CDI constituent des lieux ressources essentiels pour accompagner les élèves à la préparation du grand oral.

Les **liaisons école-collège et collège-lycée** et les pratiques collaboratives permettent de renforcer la continuité et la cohérence des parcours des élèves. Elles favorisent les apprentissages et visent à développer leurs capacités à s'orienter tout au long de la vie dans le cadre d'un accompagnement investi par l'ensemble des équipes éducatives et pédagogiques.

La nouvelle génération des **cordées de la réussite** a pour objectif d'accroître l'ambition scolaire. Elle entre en cohérence avec la réforme des lycées et la transformation de la voie professionnelle. Elle favorise le continuum d'accompagnement de l'élève, de la 4^e au lycée et jusqu'à l'enseignement supérieur.

✓ Instructions interministérielles sur les cordées de la réussite du 21/07/2020 : <https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo32/MENE2021598J.htm>

Les **internats**, vecteurs de réduction des inégalités sociales et territoriales, constituent un appui en faveur de la mobilité. L'ensemble des équipes éducatives et pédagogiques y joue un rôle en offrant des conditions optimales de travail (avec l'ouverture du CDI par exemple) et un projet éducatif renforcé.

L'**accompagnement personnalisé** et le dispositif **Devoirs faits au collège** sont renforcés avec l'objectif d'offrir aux élèves volontaires un accompagnement aux devoirs et d'aider les élèves en difficulté. Une expérimentation d'accompagnement des élèves à distance est engagée dès cette rentrée. Les personnels d'éducation sont pleinement associés à ces dispositifs.

La crise sanitaire est propice au développement d'infoc, de rumeurs et de théories du complot sur les réseaux sociaux. Développer l'esprit critique pour mieux lutter contre la désinformation reste un enjeu majeur de l'apprentissage de la citoyenneté et de réduction des inégalités d'accès à l'information et aux savoirs. La construction de la pensée critique s'appuie sur une démarche scientifique permettant aux élèves de s'interroger dans un monde où croyances et connaissances se confondent parfois. L'**éducation aux médias et à l'information**, conduite par l'ensemble des personnels, et en particulier par les professeurs documentalistes, revêt une importance particulière.

3. Assurer la pleine inclusion de tous les élèves

L'École inclusive, priorité nationale et académique, conduit à renforcer l'accompagnement de chaque élève. Les professeurs documentalistes et les CPE y contribuent fortement en collaboration étroite avec les équipes pédagogiques. Le déploiement des pôles inclusifs d'accompagnement localisé (PIAL) se poursuit.

- ✓ Plateforme numérique nationale Cap école inclusive : <https://www.reseau-canope.fr/cap-ecole-inclusive>

La crise sanitaire a fait émerger de nouvelles fragilités sociales, familiales et économiques. Renforcer la **coopération avec les parents** et prêter une attention plus appuyée aux familles vulnérables sont essentiels. Informer avec clarté sur les nouvelles organisations des classes et de la vie scolaire, selon le **contexte sanitaire et de l'établissement**, contribue à maintenir et retrouver des conditions propices aux apprentissages.

4. Transmettre les valeurs de la République

Dès cette rentrée, la **culture de l'engagement des élèves** pour la construction d'une citoyenneté active et l'apprentissage de la démocratie est renforcée : appartenance aux conseils de la vie collégienne ou lycéenne, ambassadeurs harcèlement, éco-délégués, ambassadeurs prévention (dans le cadre d'une expérimentation mise en place dans 20 EPLE de l'académie), *etc.* Nous savons que vous œuvrez avec détermination pour mobiliser les élèves dans des projets porteurs de sens.

La lutte contre toutes les formes de **discriminations** et contre le **harcèlement scolaire** demeure une **priorité de l'École**. L'expérimentation nationale du « programme clé en main » de lutte contre le harcèlement sera poursuivie dans l'académie en vue de sa généralisation. Les enquêtes locales de climat scolaire continueront à être développées, en collaboration étroite avec l'équipe mobile de sécurité (EMS).

Nous avons tous le devoir d'être particulièrement vigilants et de ne laisser aucune place à toute atteinte aux valeurs de la République.

- ✓ Circulaire de rentrée 2020 du 10/07/2020 : <https://www.education.gouv.fr/la-circulaire-de-rentree-2020-au-bulletin-officiel-305132>

II. Rendez-vous de carrière

Les rendez-vous de carrière se poursuivront dans le cadre des modalités d'évaluation des personnels enseignants et d'éducation relatives aux parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR). Ils se déroulent en deux temps.

Pour les conseillers principaux d'éducation

La première phase pourra se fonder sur l'observation d'une situation professionnelle ou la présentation des éléments essentiels de votre action dans le contexte de l'établissement. La seconde phase d'entretien professionnel permettra d'échanger sur l'ensemble de vos missions.

Il vous appartient de mettre à notre disposition les documents que vous estimerez nécessaires relatifs à la politique éducative s'inscrivant dans le projet d'établissement.

Pour les professeurs documentalistes

La phase d'inspection par l'observation d'une situation d'enseignement devant élèves puis un second temps consacré à l'entretien professionnel.

Il vous appartient de mettre à notre disposition les documents que vous estimerez nécessaires relatifs à la politique documentaire s'inscrivant dans le projet d'établissement.

Pour préparer ce rendez-vous et nourrir les échanges, vous pourrez vous appuyer sur le « Document de référence de l'entretien », **et, si vous le souhaitez, nous l'adresser par courriel.**

- ✓ Document de référence de l'entretien : <https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/2020-07/document-de-reference-de-l-entretien--rendez-vous-de-carriere-70412.pdf>

Le chef d'établissement est associé à ce processus d'évaluation et vous recevra ensuite en entretien.

III. Les actions communes de formation

Les actions de formation continue seront mises en place au plus près des acteurs. La mutualisation des ressources reste à développer pour préparer le PAF 2021/2022.

Les journées académiques communes déjà programmées lors de la précédente année scolaire, seront reconduites dans la mesure du possible. Nous restons à votre disposition pour être à vos côtés lors des réunions de bassin.

Nous tenons à renouveler nos remerciements en direction des coordonnateurs de formation continue, formateurs, animateurs de bassins et tuteurs qui, chaque année, assurent la mise en œuvre, la cohérence et la qualité de l'ensemble des dispositifs de formation.

Nous nous réjouissons de vous retrouver très prochainement dans vos établissements et vous souhaitons une année scolaire féconde pour répondre collectivement aux ambitions et aux valeurs de l'École de la République.

Les Inspecteurs d'Académie, Inspecteurs Pédagogiques Régionaux
Etablissements et Vie Scolaire de l'Académie de Normandie